

APPEL À PROJETS

Mise à disposition d'autocars pour l'organisation de sorties au départ des quartiers prioritaires (QPV) à destination des familles

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET

Depuis 2022, la Ville de Marseille renforce son action dans les quartiers prioritaires de la Ville (QPV). Après une augmentation de son enveloppe de subventions de soutien aux projets d'investissement, la création d'une enveloppe de subventions de soutien aux actions, à destination des acteurs du contrat de ville, la Ville a renforcé en 2023 l'offre en animation avec un appel à projet « s'évader dans les quartiers » pour l'organisation de soirées culturelles et a mis à disposition d'associations des autocars pour l'organisation de sorties hors Marseille.

En effet, le droit aux vacances n'est pas acquis pour tous et la grande précarité des habitants des QPV ne leur permet souvent pas de partir en vacances. Nombre d'enfants et d'adultes restent ainsi « au quartier » durant la période estivale. Ainsi, en complément de l'action municipale (Été Marseillais, fête de quartiers), de la programmation estivale soutenue dans le cadre du contrat de Ville, des colos apprenantes (cofinancées par la Ville), des dispositifs de l'État (VVV, Quartiers d'été), **la Ville de Marseille propose de mettre à disposition d'associations de quartier des autocars, afin de soutenir l'organisation d'une journée hors Marseille pendant la période estivale pour les habitants des quartiers prioritaires.**

Ces sorties devront être organisées entre le 5 juillet et le 25 novembre et devront en priorité bénéficier à des familles.

DIRECTION CONCERNÉE

Mission Rénovation Urbaine et Quartiers Prioritaires

DESRIPTIF

Afin de permettre aux habitants des quartiers de s'évader cet été, l'appel à projet vise à soutenir des associations organisant une sortie à l'extérieur de Marseille. La Ville de Marseille mettra à disposition du ou des porteurs retenus son marché public de service de transport collectif.

Les sorties devront être organisées à la journée (aller le matin et retour en fin de journée), dans un rayon de 300 km aller-retour.

Elles devront notamment permettre aux habitants des quartiers prioritaires de passer une journée dans un lieu culturel ou un espace naturel et être dans la mesure du possible gratuites.

PORTEURS DE PROJETS CONCERNÉS

Peuvent candidater au présent appel à projets, les associations dites « loi 1901 » déclarées œuvrant sur les quartiers prioritaires (consulter la carte [ICI](#)).

PÉRIODE DE DÉROULEMENT

Les sorties réalisées par les porteurs de projets souhaitant être soutenus devront se dérouler en soirée lors des vacances d'été (entre le samedi 5 juillet 2025 et le dimanche 31 août 2025) ou lors des vacances de la Toussaint (entre le samedi 18 octobre et le dimanche 25 novembre 2025), hors périodes de vacances scolaires, elles peuvent être réalisées le week-end. La date effective de chaque sortie sera fixée en fonction de la disponibilité du prestataire autocariste de la Ville de Marseille.

DOCUMENTS À JOINDRE

Chaque porteur de projet devra transmettre :

- La fiche de renseignement jointe complétée, détaillant le nom de la structure, le trajet souhaité et l'objet de la sortie, les dates proposées par ordre de préférence, le nombre de personnes concernées
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile

Des pièces complémentaires pourront être demandées aux porteurs de projet retenus.

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES PROJETS

Afin de pouvoir apprécier les différents projets, seront pris en compte les éléments suivants :

1 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET :

- Objet de la sortie ;
- Description de la sortie en précisant les objectifs pédagogiques, sociaux et/ou culturels ;
- Localisation de la sortie / distance.

2 - DIMENSION SOCIALE ET PARTICIPATIVE DU PROJET :

- Bénéficiaires des actions ;
- Présentation succincte de l'association organisatrice de la sortie (éléments d'appréciation : ancrage au sein du territoire, actions menées tout au long de l'année auprès des habitants, capacité à mobiliser) ;
- Modalité de construction de la sortie.

MODALITÉS DE SOUTIEN DES PROJETS PRÉSENTÉS

La Ville de Marseille se propose de soutenir les porteurs de projets retenus selon les modalités suivantes :

- La mise à disposition d'un car par quartiers prioritaires au minimum et une répartition équitable entre les territoires ;
- Les acteurs (associations de proximité, centres sociaux, équipe de prévention...) retenus bénéficieront de deux sorties en autocar au maximum.
- Les candidatures doivent être transmises avant le 28 mars 2025 à l'adresse : politiquedelaville@marseille.fr

DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre du présent appel à projets feront l'objet d'un traitement informatique adapté.

Il est rappelé au candidat que conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, au Règlement de l'Union Européenne dit RGPD n° 2016/679 U.E., à l'ordonnance n°2018-1125 du 12/12/2018, portant notamment modification de la loi n°78-17 du 6/1/1978 (publiée au J.O de ce 13/12/2018), il bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui le concernent.

Toute demande relevant de la Loi informatique et libertés sera adressée à :

- Ville de Marseille – DPO – DGANSI – 13233 MARSEILLE CEDEX 20.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES À RESPECTER

Date de lancement de l'Appel à projets : **au jour de sa publication sur le site : le lundi 10 mars 2025**

Date limite d'envoi des dossiers : **le vendredi 28 mars 2025 inclus**

Contacts techniques et administratifs : politiquedelaville@marseille.fr

Seuls les dossiers complets et reçus dans les délais indiqués seront instruits